



VENTE DE GRE A GRE dans le cadre d'une liquidation judiciaire pour rétablissement personnel

Par **edony7**, le **29/05/2021** à **10:38**

Bonjour,

Je sollicite votre expertise concernant une offre d'achat que j'ai effectué le 21/04/2021 concernant un bien en liquidation, l'agence qui m'a présenté le bien m'a pas du tout informé des tenants et des aboutissants ainsi que des formalités concernant ce type de transaction, je précise que c'est un huissier qui a mandaté l'agence...

J'ai donc fait une proposition avec des conditions de ventilation (meubles meublants) et réservé du DPE...

L'agence m'a téléphoné 10 jours après en me disant que mon offre avait été accepté par le Juge... Depuis j'ai eu des échanges houleux avec l'huissier et son notaire... L'agence est totalement hors jeux sur ce dossier qu'elle ne maîtrise pas et sur lequel elle ne pourra pas percevoir de commission n'étant pas créancier de 1er rang.... Mon inquiétude est:

* Est-ce que le juge ou l'huissier ne sont-ils pas censés me transmettre la notification de jugement acceptant mon offre

A ce jour je n'ai que des paroles mais rien de concret...

Le notaire et ami de l'huissier doit m'indiquer comment on purge les hypothèques... Pas de retour à ce jour...

Il était convenu au départ de signer un acte authentique d'ici début Juillet... Mais je suis perdue et n'ai aucune information me rassurant sur cette transaction.

Est-ce que je peux saisir de mon propre chef le JEX, si oui vers qui je dois me tourner... le bien est en Aveyron.

Merci,

Bien cordialement

